

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024**

**Convocation :** 14/06/2024

**Affichage liste délibérations :** 24/06/2024

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 30 **SECRÉTAIRE :** Monsieur VITORIO

**L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAH

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Madame Sonia BRAHMI a donné procuration à Monsieur Ali SEMARI

#### **ABSENTS**

Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOU

**DEL20240620\_13**

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION GIVORS COEUR DE VILLE**

**RAPPORTEUR :** Dalila ALLALI

Un groupe de commerçants a souhaité réactiver l'association de commerçants et artisans Givors Coeur de Ville fin 2023 après 6 ans de mise en veille. L'objectif de cette association est de donner un nouveau souffle au tissu économique de proximité et d'être partie prenante des actions en matière de redynamisation économique menées par la ville et la Métropole de Lyon.

Depuis son élection, le nouveau bureau participe au groupe d'attributions de commerces commerciaux maîtrisés par la ville. Il est également sollicité pour participer aux réunions relatives aux mobilités et stationnement dans la ville et pour informer des projets structurants du territoire ainsi que des aides et dispositifs accompagnant les commerces sur le territoire métropolitain.

Pour cette première année d'exercice, l'association souhaite proposer des actions d'animation en centre-ville afin d'être en lien direct avec la population et de participer aux temps festifs et aux évènements qui font rayonner la ville de Givors sur les communes alentours et au-delà.

Le bureau et son conseil d'administration proposent pour l'année 2024 les actions suivantes, qui seront soutenues par le manager de centre-ville.

Ainsi, le Palais des sports accueillera :

- un concours de pétanque le 8 septembre 2024, afin de favoriser une activité ayant à terme l'ambition d'atteindre le niveau national ;
- le « grand loto des commerçants » le 17 novembre 2024 à la salle George Brassens, afin de créer du lien avec les givordins et les habitants des communes extérieures souhaitant y participer.

Afin d'accompagner la ville dans ses actions de redynamisation économique, l'association participera activement à la foire en tenant un stand et en contribuant à l'animation. Cette journée sera ponctuée par un verre de l'amitié, par le parcours de la flamme olympique de commerces en forains et par l'organisation d'une grande tombola.

De plus, l'association des commerçants proposera, en lien avec le manager de centre-ville, un « jeu-concours vitrines » qui permettra d'améliorer le cadre de vie des givordins sur la fin d'année.

Afin de soutenir cette nouvelle dynamique, il est proposé d'attribuer à l'association des commerçants et artisans Givors Cœur de Ville une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € afin de soutenir ses actions participant à la promotion du commerce local et de la dynamique de territoire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**33 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'APPROUVER l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros à l'association Givors Cœur de Ville ;
- DE DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240620-DEL20240620\_13-DE



Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Alipio VITORIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.